

*Privilège—M. Rodriguez*

ont l'obligation d'appuyer leur ministre dans ses relations avec le Parlement. Il est de longue tradition, monsieur le Président, que les fonctionnaires ne doivent pas exprimer d'opinions ni prononcer de discours sur les options envisagées par le gouvernement, mais qu'ils doivent aider le ministre à communiquer à cette Chambre et à ses comités les renseignements factuels et objectifs reliés à la gestion des programmes du ressort du ministre en cause.

Nul ne devrait mettre en doute, monsieur le Président, l'intégrité et le professionnalisme des fonctionnaires. Nul ne devrait mettre en doute le respect que portent les fonctionnaires à nos institutions démocratiques. Mon commentaire à la presse exprimait donc mon étonnement devant un geste extraordinaire, inusité, d'assermenter un haut fonctionnaire, ce qui est un fait rarissime dans les annales parlementaires de cette Chambre. D'ailleurs, certains membres du Comité, dont le député de Nickel Belt, l'ont reconnu au cours des délibérations du Comité.

Le fait demeure, monsieur le Président, savoir que les fonctionnaires ont toujours été très attentifs aux attentes du Parlement, et cela dans le respect du principe de la responsabilité ministérielle et de nos traditions parlementaires. Cette relation entre fonctionnaires et comités parlementaires a toujours été axée sur la confiance et le respect mutuels, et je sais, monsieur le Président, que tous les députés de cette Chambre veulent protéger et renforcer cette tradition.

Je m'étonne alors, monsieur le Président, que mes propos soient mal interprétés. Je ne peux concevoir comment l'honorable député puisse alléguer que, et je cite:

J'ai manqué de respect au Parlement en conseillant au sous-ministre de se moquer d'un comité permanent de la Chambre.

Premièrement, je n'ai jamais conseillé à aucun sous-ministre, à celui-là ou à un autre, de se moquer d'un comité permanent de la Chambre, tout au contraire, je les ai toujours encouragés à témoigner d'une façon franche et honnête et à divulguer toute l'information requise par les honorables députés de cette Chambre. Je n'ai voulu, monsieur le Président, que rappeler nos principes et nos traditions parlementaires.

Mes commentaires, lors de l'entrevue que j'accordais au quotidien *The Globe and Mail*, reflétaient mon inquiétude vis-à-vis d'une procédure qui me semble inappropriée et non nécessaire et qui, de plus, risque de miner le climat de confiance et de coopération essentiel au bon fonctionnement du Parlement et de l'appareil gouvernemental.

● (1510)

[Traduction]

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Monsieur le Président, je tiens à faire une brève mise au point en tant que président du comité concerné. Puisque nous avons passé bien des heures ensemble, et si j'interprète bien la pensée des membres du comité, je crois devoir, dans une certaine mesure, exprimer nos regrets que cette décision du comité ait pu donner l'impression que nous doutions le moins de la loyauté et du travail

de la Fonction publique du Canada. Cela n'était pas du tout l'intention du comité. Nous applaudissons, avec le ministre, aux efforts de nos fonctionnaires qui rendent de précieux services à nos concitoyens.

Le compte rendu de cette réunion montre que quatre personnes ont été assermentées à cette occasion, quatre commissaires de la Commission de l'assurance-chômage. Techniquement, ce n'est pas le sous-ministre qui a été assermenté, mais le commissaire d'un organisme public qui se trouve être aussi sous-ministre. C'est à titre de commissaires de la Commission de l'assurance-chômage que ces personnes ont été assermentées.

Enfin, j'ai appris que cet incident avait suscité bien des discussions à beaucoup d'échelons de la fonction publique, au Cabinet et parmi les greffiers, les députés et les présidents des autres comités. La question est de savoir quand il est opportun d'assermenter les témoins. Beauséne stipule que les comités sont seuls maîtres de leur procédure. Je dirai donc que ce sont les comités et leurs membres qui décident en toute circonstance.

Je pense que certaines des inquiétudes exprimées par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et d'autres, notamment le député de Montréal qui est vice-président de notre comité, portent sur la question du droit des membres de comité à obliger des gens à assister à leurs réunions et à y témoigner. L'article en question suggère qu'il serait peut-être sage, quand un comité demande à un fonctionnaire de prêter serment, que celui-ci quitte la réunion.

Avant de vous prononcer sur cette question, monsieur le Président, je pense que vous voudrez y réfléchir. Si le comité a annoncé une réunion avec comparution de témoins, et que ces derniers ont accepté de comparaître, serait-il vraiment sage pour eux de partir lorsqu'on leur demande de prêter serment? Le comité serait alors quasiment contraint d'en référer au Parlement pour savoir si le refus de prêter serment alors que Beauséne autorise le comité à assermenter les témoins constitue un outrage au Parlement. Si l'on concluait qu'il y a eu outrage au Parlement, cela créerait une situation pire que celle que nous connaissons actuellement. Je vous recommande de bien réfléchir à ce principe avant de vous prononcer sur la question.

**M. Rodriguez:** Monsieur le Président, je me réjouis des remarques du président du comité permanent de l'emploi et de l'immigration, dont je fais partie. Il est regrettable que d'autres présidents de comités permanents ne soient pas là pour participer à cette question de privilège.

J'ai écouté le ministre. Il a admis que le rapport de presse était exact. Il a parlé longuement de la compétence des hauts fonctionnaires, de leur loyauté et ainsi de suite. Là n'est pas la question. Il se trouve que je connais cette personne, le président de la Commission d'assurance-chômage, depuis un certain nombre d'années. Je suis d'accord avec ce que le ministre a dit. Cependant, la question n'est pas là.